

Proposition présentée par les députés:

*M^{mes} et MM. Jean Spielmann, Salika Wenger,
Marie-Paule Blanchard-Queloz, René Ecuyer et
François Sottas*

Date de dépôt: 7 octobre 2005

Messagerie

Proposition de motion

sur les dysfonctionnements du Département des finances : Non à la politique des caisses vides !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que selon les chiffres fournis à la presse par la conseillère d'Etat chargée du Département des finances, 85 049 taxations pour l'année 2004, correspondant à 34% des déclarations d'impôts de l'année dernière, n'ont pas fait l'objet d'une décision à ce jour !
- que ce retard est inadmissible compte tenu des problèmes financiers de l'Etat ;
- que la forte diminution des rentrées fiscales annoncée par la conseillère d'Etat chargée du Département des finances est indéniablement consécutive aux retards précités ;
- qu'en raison des graves conséquences pour l'Etat et les communes de la diminution des recettes fiscales, malgré les assurances données tout récemment par la conseillère d'Etat chargée du Département des finances, **des mesures immédiates doivent être prises,**

invite le Conseil d'Etat

- à lui présenter un rapport sur les causes du retard dans le traitement des déclarations d'impôts et l'envoi des taxations ;
- à indiquer quel est le nombre de gros contribuables (à partir de 100 000 F de revenus et de bénéfiques imposables) dont la déclaration d'impôts est en souffrance et dont la taxation est en attente ;
- à engager **immédiatement** 30 taxateurs supplémentaires en les choisissant prioritairement parmi les chômeurs en fin de droit et les personnes faisant partie des 23 000 demandeurs d'emploi résidant dans le canton ;
- à traiter en priorité les déclarations d'impôts et décisions de taxation concernant les gros contribuables,

invite la Commission des finances du Grand Conseil

à faire procéder à un audit pour déterminer les causes des dysfonctionnements de l'administration fiscale et le nombre de taxateurs nécessaire pour procéder à la vérification des déclarations fiscales et à établir les bordereaux d'impôts.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Que faut-il croire des déclarations de la conseillère d'Etat chargée du Département des finances ? Les recettes fiscales sont-elles en augmentation comme elle l'a dit à la télévision à la veille de la votation du 25 septembre sur l'accord bilatéral pour justifier son oui, tout en invoquant une situation économique en pleine croissance et des recettes fiscales en nette augmentation, au point qu'elle a déclaré que 30 000 travailleurs supplémentaires seraient nécessaires pour l'économie genevoise ? Ou bien les recettes fiscales sont-elles en baisse, quinze jours plus tard, pour peindre le diable sur la muraille ?

Toujours est-il que l'administration fiscale connaît les mêmes dysfonctionnements que sous l'ère de l'ancien conseiller d'Etat Olivier Vodoz, à savoir le retard dans le traitement des déclarations fiscales et l'envoi des taxations. Est-il exact que les déclarations de nombreux gros contribuables n'ont pas été traitées ?

En période de difficultés financières de l'Etat, ces retards sont inadmissibles et la présente motion demande des explications, le recours à un audit et surtout l'engagement immédiat de 30 taxateurs supplémentaires choisis parmi les chômeurs en fin de droit et les 25 000 demandeurs d'emploi résidant à Genève.

Nous espérons, Mesdames et Messieurs, les députés que la présente motion fera l'objet d'un bon accueil de votre part.